



Baisse des salaires des contractuels

La direction s'en prend aux primes versées aux agents contractuels

Vendredi 14 novembre, la direction informait les syndicats qu'elle supprimait les primes versées aux infirmiers et aides soignants contractuels, et cela dès le 1er janvier 2015.

Pour la direction du CHPM, l'occasion est trop bonne d'appliquer les préconisations de la Cour des comptes, relayée dans ses attaques par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne.

En clair, cela veut dire que les agents contractuels se voient retirer sur leur salaire brut, leur prime spécifique IDE de 90€ pour les infirmiers et leur prime de sujétion de 144€ ainsi que la prime forfaitaire de 15,24€ pour les aides soignants.

Les pertes de salaire net se chiffrent à plus de 70€ pour les infirmiers et plus de 130€ pour les aides soignants.

Pour les agents embauchés avant juillet 2014, la direction réfléchit à la possibilité de faire gagner un échelon aux IDE et deux aux AS...on est très loin du compte.

Pour les nouveaux contrats, pas même un semblant de compensation et pour tous: **une perte de salaire inadmissible.**

Partout en Bretagne, les établissements hospitaliers se positionnent pour ou contre le versement de ces primes. Chaque direction prend sa décision, il n'y a pas d'obligation de les supprimer. Par exemple, à Douarnenez, le directeur maintient les salaires des contractuels.

Ici, à Morlaix, nous avons affaire à une direction particulièrement zélée!

Chacun a besoin de son salaire pour vivre!

La CGT ne négociera pas la misère pour les contractuels!

La CGT rappelle qu'elle s'est battue seule, durant de longues années contre la direction, de procédures en procédures, afin que les contractuels puissent bénéficier comme les autres agents de la prime de service.

Une fois le combat gagné, il faut encore continuer à se battre pour faire appliquer le jugement que la direction a volontairement détourné afin de ne pas verser cette prime à ceux qui sont dans la précarité.

Aujourd'hui cette même direction s'attaque de nouveau aux contractuels en leur supprimant leurs primes. Exigeons ensemble le maintien de ces primes pour tous nos collègues contractuels:

à travail égal, salaire égal!

***Partout, l'Etat employeur s'en prend
à tous les travailleurs des services publics:***

- gel du point d'indice.
- suppression des jours de RTT.
- flexibilité du travail
- passage d'échelons à la durée maximum.
- déqualifications des postes.
- aggravation des conditions de travail....

***Nous sommes tous concernés,
Allons nous nous laisser faire ?***

Un petit rappel pour nos collègues de la CFDT qui, dans leur dernier tract, semblent souffrir d'un Alzheimer précoce très fréquent en période électorale, (ou peut-être contracté lors des mobilisations pour nos aînés).

En 2003, les jours de RTT n'ont pas été négociés avec la direction car celle-ci a imposé arbitrairement 18 RTT alors que le personnel s'était majoritairement prononcé lors d'un vote pour les 24 RTT demandés par la CGT. Aucun accord n'a donc été signé à l'époque.

Syndicat CGT du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix

15 rue Kersaint Gilly ☒ BP 97237

29672 MORLAIX CEDEX

☎ 02 98 62 61 60 poste: 73 23 Portable: 06 58 96 23 19 ✉ cgt@ch-morlaix.fr

www.cgt-hopital-morlaix.com

Permanences du local (au Centre social) les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30

Morlaix, 17 novembre 2014